

Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 juin 2021

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.

Numéro V-2021-785

L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et du parent revêtent des enjeux fondamentaux auxquels la ville de Strasbourg a l'ambition de répondre par une approche tout à la fois sociale, environnementale et démocratique.

Les premières années de la vie d'un enfant et l'attention qui lui est donnée sont cruciales pour son devenir et les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Les connaissances actuelles du développement de l'enfant soulignent l'importance d'un environnement de qualité fait de bienveillance, d'éveil et de stabilité dès la naissance.

La ville de Strasbourg, dans sa politique volontariste, propose une offre diversifiée d'accueil pour les enfants - de leurs 10 semaines à leur entrée à l'école maternelle - et d'accompagnement du nouveau parent. Cette offre est proposée dans 80 établissements d'accueil de la petite enfance publiques, gérés ou financés par la Ville, tous engagés dans la charte qualité des Établissements petite enfance de Strasbourg, ainsi que dans les 16 Lieux d'Accueil Parents Enfants répartis sur l'ensemble du territoire.

Partant de la richesse de l'offre d'accueil existante et forte des compétences des acteur·rices et professionnel·les, la Ville propose d'articuler sa politique petite enfance autour des orientations suivantes :

- assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents ;
- éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain ;
- conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les partenaires.

Assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents

La ville de Strasbourg assure une offre d'accueil de qualité, diversifiée et renforcée et soutenant le bien-être et l'épanouissement des enfants et des professionnel·les de la petite enfance.

Cette offre d'accueil accorde une attention particulière aux familles les plus vulnérables, notamment les familles monoparentales.

Créer de nouvelles places d'accueil nouvelles en établissement collectif

Dans un objectif d'équité territoriale, la ville de Strasbourg renforcera l'offre d'accueil dans les quartiers faiblement dotés (Cronenbourg, Koenigshoffen, Neuhof) ou en développement (secteur des Deux Rives), en créant de nouvelles places d'accueil par la construction de nouveaux établissements ainsi que par le développement de micro-crèches publiques.

Transformer les jardins d'enfants municipaux pour les adapter à la nouvelle réglementation et mieux répondre aux besoins des familles

La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 prévoit l'instruction scolaire obligatoire à partir de 3 ans. Cette loi impacte les jardins d'enfants municipaux où sont accueillis les enfants de 2 à 4 ans. Par conséquent, la Ville prévoit de faire évoluer les six jardins d'enfants municipaux en EAJE pour enfants de 0 à 3 ans. Cette transformation sera proposée avec le personnel en place, à partir des locaux existants, pour permettre un accueil de qualité, un service complet avec possibilité d'accueil à temps plein et la restauration pour tous. Une cuisine sur place ou en liaison chaude est prévue dans le cadre de ces transformations.

Soutenir les professionnel·les de la petite enfance

Le bien-être et l'épanouissement des enfants passent par le bien-être des professionnel·les qui les accueillent. Il est donc essentiel de soutenir les professionnel·les dans leurs missions éducatives et sociales en dotant les équipes d'effectifs qualifiés suffisants et en portant une attention à la qualité de vie au travail. Sont prévues aussi des formations transverses à l'ensemble des professionnel·les.

Accueillir l'enfant tel qu'il est et en toute sécurité

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet et personne de droit. La France garantit les droits énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant et prend systématiquement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

L'épanouissement des jeunes enfants passe également par la reconnaissance de leur langue familiale et de la culture qu'ils portent. La reconnaissance et la valorisation des langues et cultures familiales seront inscrites dans les projets éducatifs avec des actions menées en associant les parents. Le développement avec les acteurs de la culture- médiathèques, orchestre, musées, spectacles vivants- permettront d'éveiller les jeunes enfants à la diversité des expressions artistiques.

Les professionnel·les sont invité·es à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

Enfin, la Ville renforcera la prévention des violences sexuelles sur les enfants. Dans le secteur de la petite enfance, cette prévention passe par la qualité des recrutements, un contrôle renforcé des casiers judiciaires et par une sensibilisation des enfants au sujet du « mon corps m'appartient ».

Faciliter l'accès à une place en crèche, notamment pour les familles monoparentales ou recherche d'emploi

Disposer d'un mode d'accueil pour son jeune enfant est une condition impérative pour permettre aux parents en recherche d'emploi de se projeter dans une organisation permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi prendre un emploi lorsque l'opportunité se présente.

Pour les parents isolés l'absence de solution d'accueil économiquement accessible constitue un obstacle majeur pour l'accès à l'emploi et à la sortie de la précarité. L'accès à un mode de garde permet aussi un relai, des moments de répit nécessaires en particulier aux parents en situation de monoparentalité.

Pour répondre à cet enjeu social, la Ville de Strasbourg intègre dans les critères de priorité la situation de recherche d'emploi du parent au même titre que la situation d'emploi. Pour les parents isolés en recherche d'emploi et disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, il est proposé d'accorder la priorité 1. Le dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) mis en place avec Pôle Emploi et la mission locale vient compléter cette action.

Accorder une priorité et une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap et aux enfants issus de familles vulnérables

Les enfants porteurs de handicap et les enfants issus de familles vulnérables bénéficient de la priorité 1 dans l'attribution des places. Un travail de partenariat entre les équipes éducatives des crèches et les travailleurs sociaux sera renforcé pour faciliter l'accueil effectif des enfants de familles vulnérables, trop souvent éloignées des services publics et ne sollicitant pas spontanément un accueil en crèche.

Pour assurer l'accueil des enfants porteurs de handicap et leur bonne intégration dans les établissements, la Ville consolidera les équipes éducatives et les soutiendra, notamment par des formations et des équipes pluridisciplinaires mobiles, en lien avec nos partenaires.

Renforcer les actions permettant de contrer l'acquisition et la transmission des stéréotypes de genre, sociaux ou ethniques et culturel dès la petite enfance

Les stéréotypes et préjugés s'inscrivent dans la perception des individus et dans les relations dès la petite enfance à travers l'éducation, les représentations et les modèles proposés. Pour soutenir et renforcer une posture d'égalité, des formations visant à développer des outils de déconstruction des représentations catégorisées seront proposées aux professionnels-les et aux familles. Cet objectif à promouvoir dans les projets éducatifs des établissements et dans les pratiques est également à porter dans le travail de coopération entre professionnels-les et parents.

Eveiller les jeunes enfants dans un environnement sain

Assurer aux jeunes enfants un environnement sain

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes car leur système immunitaire n'est que partiellement développé. Garantir un environnement sain pour l'enfant, c'est une priorité et demande une attention et une mobilisation dans tous les domaines.

Une vigilance est portée sur la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des établissements. La qualité de l'air sera notamment prise en compte dans les choix d'implantation de crèches publiques nouvelles. À l'intérieur des établissements, la qualité de l'air doit faire l'objet d'une attention renforcée. Les démarches visant à sortir du tout plastique et à réduire les expositions aux perturbateurs endocriniens seront accélérées.

Au travers d'une politique de marchés publics adaptée, les produits d'entretien utilisés seront systématiquement biologiques. Il sera préconisé également l'achat de matériel pédagogique, possédant des écolabels.

Enfin, les bonnes pratiques du personnel en matière de protection de l'environnement sont renforcées et à partager avec les enfants et les parents par des démarches de sensibilisation, notamment pour encourager le recours à des modes de déplacement doux.

Développer le lien entre le jeune enfant et la nature

Le contact réel avec la nature est essentiel au développement de l'enfant. La nature offre aux jeunes enfants des potentialités de découvertes, d'éveil et de jeux, d'expérimentations sensorielles et motrices, qu'aucun aménagement de locaux ou de matériel pédagogique ne saurait remplacer. Développer la relation du jeune enfant avec la nature et promouvoir la pédagogie par la nature dans des établissements d'accueil implantés en milieu urbain est un défi que la ville de Strasbourg entend relever.

Le programme de végétalisation et des crèches, d'ores et déjà engagé, développe une offre d'ilots de verdure variés et stimulants pour les enfants avec une possibilité pour les professionnels-les d'élargir leur champ de compétences et de pratiques éducatives.

Des formations seront proposées aux professionnels-les des établissements conjugués à des compétences d'acteurs-rices de la Ville qui seront associés-es. L'objectif est d'outiller les équipes éducatives pour une exploitation riche de ces extérieurs inédits, proposer des activités centrées sur la nature.

Développer une restauration de qualité et respectueuse de l'environnement

La qualité des repas proposés aux jeunes enfants dans les établissements d'accueil poursuit à la fois un enjeu de santé et environnemental.

Les nouveaux marchés pour la restauration dans les établissements municipaux de la petite enfance intègrent une alimentation avec des produits bio avec une priorisation des circuits courts et soutenant l'agriculture locale. La préparation des repas sur site ou la livraison en liaison chaude seront privilégiées.

L'allaitement, si celui-ci, est le mode de nourrissage choisi par la mère, sera facilité car l'entrée à la crèche ne doit pas être synonyme de sevrage si celui-ci n'est pas souhaité par le parent.

Conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les acteurs aux projets et à leur évaluation.

Soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La reconnaissance de leur compétence, dans la diversité des cultures et des conceptions éducatives, conjuguée au soutien apporté par les professionnels-les, sont déterminants dans le processus d'éducation et de socialisation du jeune enfant qui nécessite une approche co-éducative.

La Ville renforcera les actions de soutien à la parentalité menées sur le territoire en diversifiant les modes de contacts et de relations, en prenant en compte les situations et besoins spécifiques et en soutenant les acteurs.

Un soutien sera apporté aux acteurs de terrain pour développer des actions auprès de parents éloignés des dispositifs d'accompagnement ainsi que des actions favorisant la reconnaissance de la diversité culturelle dans l'éducation des jeunes enfants. Des actions de liens entre parents seront aussi proposées.

Considérer le jeune enfant comme un sujet à part entière et un futur citoyen.

Le jeune enfant, dès les premiers mois, exprime ses besoins, ses satisfactions et progressivement manifeste ses désaccords, ses refus. Et quand vient la parole il exprime ses demandes et ses sentiments, pose des questions et donne son avis.

En référence à la Convention internationale des droits de l'enfant, recueillir les avis sur les accueils qui sont proposés et associer les jeunes enfants aux décisions qui les concernent est un objectif qui doit guider les professionnels-les dans leur travail éducatif.

Pour soutenir cette approche, des conférences et formations seront proposées aux équipes pédagogiques pour les sensibiliser aux questions des droits de l'enfant, les former à l'observation, au respect des émotions et à leur écoute, les encourager à construire des outils de démocratie participative adaptés au tout petit.

Dans un esprit de co-éducation, les parents sont sensibilisés et associés à cette approche éducative considérant le jeune enfant comme un sujet à part entière et un futur citoyen.

Associer les parents à l'élaboration et l'évaluation des projets

Pour garantir aux jeunes enfants et à leurs parents une place à part entière dans la cité, tenant compte de leurs aspirations et besoins, il est impératif d'associer les parents à l'élaboration des projets les concernant et à leur évaluation.

La participation des parents sera encouragée en développant une diversité de démarches. Aussi, il sera mis à la disposition des parents les informations nécessaires et les possibilités de recours en cas de difficultés rencontrées dans un service d'accueil ou dans d'autres circonstances.

Favoriser le dialogue avec les acteurs et les professionnels-les

Les acteurs institutionnels- services de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) du Bas Rhin, et service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Collectivité Européenne d'Alsace, services de l'État et services de la collectivité- tout comme les acteurs de terrain- associations et professionnels-les- sont les partenaires de la Ville pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets à destination des jeunes enfants et de leurs parents.

La politique petite enfance et de soutien à la parentalité de la ville de Strasbourg s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental des services aux familles. Les partenaires institutionnels sont associés à la définition de projets et à leur suivi, notamment dans différentes instances de pilotage. Le partenariat et les soutiens financiers de la CAF du Bas-Rhin font l'objet de conventions avec la Ville.

Des réseaux d'acteurs opérationnels sont animés par la Ville à l'échelle des territoires et par type de services, pour associer pleinement les professionnels-les aux projets, et favoriser une dynamique et coordination d'ensemble. À ce titre, les assistant-es maternel-les, trop souvent isolé-es dans leur activité, doivent être associé-es à la réflexion concernant l'accueil des jeunes enfants et leur permettre de faire part de leurs besoins et propositions dans le cadre d'une instance participative.

Des instances de pilotage composées de parents, de professionnels-les, d'associations et des partenaires institutionnels sont associés à l'élaboration des projets et l'évaluation des actions.

Par l'écoute des enfants et l'attention portée à leurs besoins, le dialogue avec les parents et les acteurs, la Ville propose une démarche participative et citoyenne pour mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des familles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

les orientations en matière de politique d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des parents :

- *assurer une offre d'accueil de qualité et égalitaire pour tous les jeunes enfants et leurs parents ;*
- *éveiller les jeunes enfants dans un environnement sain ;*
- *conduire une politique familiale ambitieuse en coopérant avec les jeunes enfants, les parents et les partenaires ;*

décide

les critères de priorité suivants pour l'attribution des places par la commission d'attribution des places prévus par la Charte Qualité des établissements petite enfance de la Ville de Strasbourg.

Priorité 1 : Les situations sociales et de santé :

- *Enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.*
- *Enfants en situation de vulnérabilité identifiés par la protection maternelle et infantile ou ayant fait l'objet d'une information préoccupante auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.*
- *Enfants issus d'une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont les deux parents sont en activité.*
- *Enfants issus d'une famille mono parentale dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont le parent est en activité ou en recherche d'emploi.*

Priorité 2 : La situation familiale :

- *Grossesse multiple ou enfant dont un membre de la fratrie est accueilli dans l'établissement avec une présence simultanée d'au moins six mois,*
Et
Dont les deux parents sont en activité ou l'un des deux en activité et l'autre en recherche d'emploi.
Ou dont le mono parent est en activité ou en recherche d'emploi.
Pour les crèches familiales, la même priorité s'applique dès lors qu'un membre de la fratrie est accueilli ou a été accueilli par l'assistant-e maternel-le chez qui une place est libre.

Priorité 3 : L'activité des parents :

- *Enfants dont les deux parents sont en activité ou l'un des deux en activité et l'autre en recherche d'emploi.*
- *Enfants dont le mono parent est en activité ou à la recherche d'emploi.*

Priorité 4 : Demandeurs d'emploi :

- *Enfant dont les deux parents sont à la recherche d'emploi.*

**Adopté le 21 juin 2021
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 29 juin 2021**

(Accusé de réception N°067-216704825-20210621-132061-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 29/06/21

Conseil municipal du 21 juin 2021

Point 10 à l'ordre du jour :

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

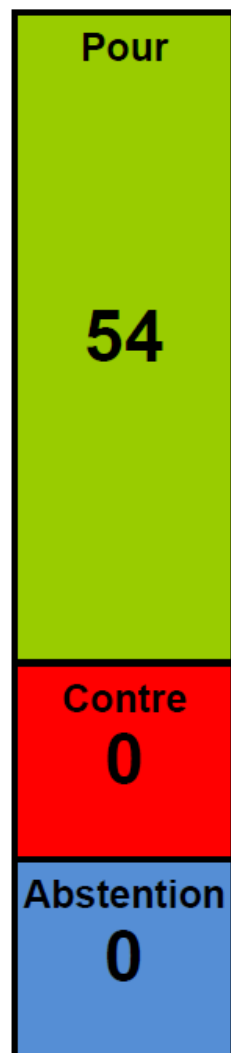
Pour : 54 voix

+ 1 voix pour Mme Christel KOHLER qui avait donné sa procuration à M. Pierre JAKUBOWICZ pour ce point. Le résultat de vote n'intègre pas cette procuration : elle souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Orientations de la ville de Strasbourg en matière de politique petite enfance.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia